

N° 290/2023

VILLE DE GRAND-CHARMONT
(25200)

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 24 janvier 2023

Le 24 janvier 2023 à 18h30 sur convocation régulière du Maire en date du 18 janvier 2023, le Conseil Municipal s'est réuni salle Kauffmann rue du Pâquis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUNNIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : **29**

Nombre de présents : **21**

Nombre d'excusés : **4**

Nombre d'absent : **4**

VOTES

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Les conseillers présents sont : MM. MUNNIER Jean-Paul, BESANCON Colette, GRILLON Robert, DZIERZYNSKI Aurélie, GUILLEMET Jean-Louis, THIEBAULT Dominique, DALON Olivier, CHARITÉ Pierre, CUGNEZ Jean-Pierre, MENNECIER Serge, BERTHON Gérard, CLÉMENT Alain, MONA Christiane, WACOGNE Marie-Andrée, CHARLES Christophe, GAUTHIER Pascal, OCHIER Jean-Christophe, NICOLET Josette, COENART Séverine, LOYSEAU David, DRIANO Christian

Etaient excusés :

Madame CHETTAT BENATTABOU Majda

Madame LAKHDER Nadia

Madame SAUNIER Fanny

Monsieur VIEILLE Laurent

pouvoir à Monsieur GUILLEMET Jean-Louis

pouvoir à Monsieur GAUTHIER Pascal

pouvoir à Monsieur MUNNIER Jean-Paul

pouvoir à Monsieur BOUDJEKADA Ismaël

Etaient absents : Madame LAZAAL Zahia, Madame NUNHOLD Jacinthe, Madame TABECHE Yasmina, Monsieur BOUDJEKADA Ismaël

Monsieur LOYSEAU David est désigné secrétaire de séance

OBJET

**VERSEMENT DES ACOMPTES SUR SUBVENTIONS 2023 A
DIVERSES ASSOCIATIONS ET AU C.C.A.S**

La convocation du conseil a été faite le 18 janvier 2023

La liste des délibérations de cette séance a été affichée le 26 janvier 2023

Délibération déposée à la Sous-Préfecture de Montbéliard le 26 janvier 2023

VILLE DE GRAND-CHARMONT

Séance du conseil municipal du 24 janvier 2023

DÉLIBÉRATION n° 290/2023**Objet** : Versement des acomptes sur subventions 2023 à diverses associations et au C.C.A.SLe Rapporteur :

Il est proposé le versement des acomptes suivants, sur le montant des subventions qui seront définies au budget primitif 2023, pour le Centre Communal d'Action Sociale et les associations suivantes, afin qu'ils puissent faire face à leurs engagements de début d'année :

Association ou organisme	Subvention versée en 2022	Acompte de subvention 2023 proposé
C.C.A.S.	145 000,00 €	30 000,00 €
Les Francas du Doubs	120 000,00 €	40 000,00 €
Ecole de musique - Harmonie	4 500,00 €	1 200,00 €

M. OCHIER Jean-Christophe, en tant que président de l'association école de musique-harmonie ne prend pas part au vote.

À l'unanimité, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le versement des acomptes sur subventions 2023 à diverses associations et au C.C.A.S

Le Maire,
Jean-Paul MUNNIER.




Le secrétaire de séance
David LOYSEAU

